

## Les budgets 2021 votés au conseil du 2 février 2021

### Compte administratif 2020 du Local à Usage Professionnel

Conforme au compte de gestion de la Trésorerie, le compte administratif 2020 a été validé avec un résultat cumulé de section de 43 774,04 €.

### Budget 2021 du Local à Usage Professionnel

Il s'équilibre en fonctionnement à 53 774,04 €.

### Compte administratif 2020 du Budget de la Commune

Conforme au compte de gestion de la Trésorerie, le compte administratif 2020 a été validé avec un résultat cumulé de section de 597 432,21 €.

### Budget 2021 de la Commune

Il s'équilibre en fonctionnement 1 231 028,92 € et en investissement à 424 186,63 €.

### Convention « Gestion des Eaux Pluviales »

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention de mandat pour l'exercice de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales ». La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire prendra donc à sa charge les missions d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages et équipement liés à cette compétence.

### Création d'un poste d'Adjoint Administratif du 2<sup>ème</sup> classe

Le conseil municipal décide de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 15 février 2021.

### Renouvellement équipement informatique

Pour les besoins de la direction de l'Ecole Publique du Marronnier le conseil municipal décide d'acquérir un ordinateur, et accepte le devis d'un montant de 623 € HT de la société Point SYS.

### Subvention Coopérative de l'Ecole

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 3 846 € à la Coopérative de l'Ecole Publique du Marronnier.